

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

## Vie de la société

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 110 (1969), p. 3-17

<[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1969\\_\\_110\\_\\_3\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1969__110__3_0)>

© Société de statistique de Paris, 1969, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

*Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>*

## ÉLECTIONS A L'INSTITUT INTERNATIONAL DE STATISTIQUE

M. le Président informe l'Assemblée de l'élection à l'Institut international de Statistique de trois membres de la Société : MM. DESABIE, GUITTON et DUBOURDIEU ; il adresse aux nouveaux élus ses félicitations personnelles et celles de la société.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE — MODIFICATION DES STATUTS

Le Président indique que la présente réunion constitue une Assemblée générale extraordinaire, régulièrement convoquée conformément aux articles 3, 8 et 18 des statuts en vue de procéder à la modification des statuts de la Société. Il rappelle que l'Assemblée générale extraordinaire avait déjà été convoquée le 20 novembre 1968 pour le même objet, mais qu'elle n'avait pu délibérer, le quorum statutaire exigé par l'article 18 n'étant pas atteint. La présente Assemblée n'étant pas soumise à la règle du quorum, peut valablement délibérer.

M. MORICE expose que la Société a reçu de la préfecture de Paris une lettre demandant qu'il soit procédé à la modification des statuts de la Société pour les rendre conformes aux statuts type des Associations déclarées d'utilité publique tels qu'ils ont été adoptés par le Conseil d'État.

Le Conseil a préparé un projet de nouveaux statuts dont un exemplaire est remis à chaque membre présent.

Le président donne lecture, en les commentant, des modifications apportées aux statuts actuels. Il soumet lesdites modifications à l'Assemblée qui les adopte à l'unanimité.

Conformément à l'article 21 des statuts, la présente délibération sera adressée sans délai aux Pouvoirs publics, aux fins d'approbation. MM. MORICE et BRICHLER sont habilités pour effectuer le dépôt des nouveaux statuts auprès de la préfecture.

Le texte des nouveaux statuts est joint en annexe au présent procès-verbal.

## COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. le Secrétaire général indique qu'il a reçu, pour la bibliothèque de la Société, les ouvrages suivants :

- *Introduction à l'algèbre*, par RICHARD V. ANDRÉE.
- *L'Estimation statistique*, par Daniel DUMAS DE RAULY.
- *Manuel de statistique biologique*, par René HELLER.
- *La Monnaie*, par Henri GUITTON.

## ÉLECTIONS

Avant de clore le scrutin pour le renouvellement du Conseil, le président demande aux membres qui n'ont pas encore voté de déposer leur bulletin dans l'urne. Sont désignés comme scrutateurs : M<sup>me</sup> GODIN et M. THIRY.

## COMMUNICATION DE M. MAURICE DUMAS « LES INTERPRÉTATIONS NON CLASSIQUES DES ÉPREUVES DE RÉCEPTION »

M. le Président donne ensuite la parole à M. Maurice DUMAS pour le développement de sa communication intitulée « Les interprétations non classiques des épreuves de réception ».

M. le Président adresse toutes ses félicitations au conférencier pour son intéressant exposé dont le texte sera inséré dans un prochain numéro du Journal et ouvre la discussion à laquelle prennent part MM. VESSERAU et MORICE.

## RÉSULTAT DES ÉLECTIONS

M. le Président remercie les scrutateurs et fait connaître que le dépouillement a donné les résultats suivants :

Votants . . . . .	317
Suffrages exprimés . . . . .	316
Majorité absolue . . . . .	159

Ont obtenu :

M. André VESSEREAU, comme président pour 1969 . . . . .	314 voix
M. Henri GUITTON, comme vice-président pour 1969, 1970, 1971 . . . . .	314 voix
M. Marcel BRICHLER, comme secrétaire général pour 1969, 1970, 1971 . . . . .	315 voix
M. Daniel SCHWARTZ, comme membre du Conseil pour 1969, 1970, 1971 . . . . .	315 voix
M. Fernand CHARTIER, comme membre du Conseil pour 1969, 1970, 1971 . . . . .	315 voix

L'Assemblée salue par ses applaudissements l'élection des nouveaux membres.

En conséquence, le Conseil de la Société sera composé comme suit en 1969 :

*Président* : M. André VESSEREAU (pour 1969).

*Vice-présidents* : M. Jean BOURGEOIS-PICHAT (pour 1969),

    M. Claude GRUSON (pour 1969, 1970),

    M. Henri GUITTON (pour 1969, 1970, 1971).

*Secrétaire général* : M. Marcel BRICHLER (pour 1969, 1970, 1971).

*Trésorier-archiviste* : M. Alain DE RIEDMATTEN (pour 1969, 1970).

*Membres élus* : M. Jules DUBOURDIEU (pour 1969),

    M. Félix ROSENFELD (pour 1969),

    M. Edmond MALINVAUD (pour 1969, 1970),

    M. François BASTENAIRE (pour 1969, 1970),

    M. Daniel SCHWARTZ (pour 1969, 1970, 1971),

    M. Fernand CHARTIER (pour 1969, 1970, 1971).

*Les présidents honoraires et anciens présidents de la Société* : MM. BUNLE, CHEVRY, CLOSON, DELAPORTE, DUFRÉNOY, DUGUÉ, DUMAS M., DUMONTIER, FOURASTIÉ, FRÉCHET, GIBRAT, HÉNON, MORICE E., PENGLOAU, ROY R., RUEFF, SAUVY et VENDRYÈS, selon les nouveaux statuts assistent au Conseil avec voix consultative.

La séance est levée à 19 h 15.

**ANNEXE****au procès-verbal de la séance du 18 décembre 1968****SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS****STATUTS (1)****CHAPITRE PREMIER****BUT ET COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ***Article 1<sup>er</sup>*

L'association dénommée Société de Statistique de Paris, fondée en 1860 et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 19 juin 1869, a pour but de susciter dans les milieux les plus divers un intérêt pour les recherches statistiques, d'encourager ces recherches parmi ses membres et de les faire connaître par ses publications.

Sa durée est illimitée. Elle a son siège social à Paris.

*Article 2*

Les moyens d'action de la Société consistent en réunions donnant lieu à la présentation et à la discussion de communications faites par ses membres, en la publication d'un journal, en une bibliothèque et en l'attribution de prix, médailles et récompenses.

*Article 3*

La Société se compose de membres titulaires et de membres honoraires.

Aucun membre nouveau ne peut être admis qu'après en avoir fait la demande par lettre adressée au président ou sur la présentation de deux sociétaires. L'élection a lieu dans la réunion qui suit celle de la réception de la lettre ou de la présentation.

La cotisation annuelle du membre titulaire à titre personnel est au minimum de 35 F.

La cotisation est réduite de moitié pour les sociétaires ayant moins de 30 ans d'âge ou ayant 65 ans révolus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

La cotisation des Sociétés et autres organismes collectifs est le double de la cotisation des membres titulaires à titre personnel. Cette cotisation donne droit à l'organisme de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant; la désignation de représentants supplémentaires entraîne le paiement d'une cotisation du membre titulaire à titre personnel (2).

Les cotisations annuelles peuvent être modifiées par décision de l'Assemblée générale.

Les membres titulaires à titre personnel peuvent racheter leurs cotisations dans les conditions suivantes :

a) pour les membres âgés de moins de 50 ans, par le versement, en une seule fois, d'un capital égal à 20 fois la cotisation annuelle du membre titulaire à titre personnel, ou par le versement pendant cinq années consécutives d'une somme égale à 4 fois 1/2 cette cotisation;

b) pour les membres âgés d'au moins 50 ans, par le versement en une seule fois d'un capital égal à 15 fois la cotisation annuelle du membre titulaire à titre personnel, ou par le versement pendant quatre années consécutives d'une somme égale à 4 fois cette cotisation;

c) pour les membres âgés d'au moins 63 ans et comptant au moins dix années de sociétariat, par le versement en une seule fois d'un capital égal à 5 fois la cotisation annuelle du membre titulaire à titre personnel, ou par le versement pendant deux années consécutives d'une somme égale à 2 fois 1/2 cette cotisation.

1. Ce nouveau texte, qui remplace celui de 1873, a été approuvé par l'Assemblée générale du 18 décembre 1968 et homologué par décret de M. le Ministre de l'Intérieur en date du

2. Décision de l'Assemblée générale du 18 décembre 1968.

Pour les cotisations rachetées conformément au paragraphe a) ci-dessus, si, au cours des vingt années suivant le rachat de la cotisation et, au plus tard, lorsque l'intéressé aura atteint l'âge de 65 ans, le montant de la cotisation du membre titulaire à titre personnel vient à tripler, le membre racheté devra verser un complément de contribution égal à la moitié de la cotisation de rachat payée par lui (1).

Les membres honoraires comprennent des membres d'honneur et des membres associés.

Le titre de membre d'honneur peut être attribué aux personnes ayant rendu des services signalés à la Société. Le titre de membre associé peut être attribué à des personnes ou organismes poursuivant, notamment à l'étranger, des objectifs similaires à ceux de la Société. Ces titres confèrent aux personnes physiques ou morales qui les ont obtenus le droit d'assister aux réunions, sans être tenues de payer une cotisation annuelle.

#### *Article 4*

La qualité de membre de la Société se perd :

1<sup>o</sup> par la démission;

2<sup>o</sup> par la radiation prononcée, pour non paiement de la cotisation pendant une année ou pour motifs graves, par le Conseil, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée Générale.

### CHAPITRE II

#### ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

#### *Article 5*

La Société est administrée par un Conseil dont le nombre des membres, fixé par l'Assemblée générale, est compris entre douze au moins et dix huit au plus.

Le Conseil est ainsi composé :

a) un président;

b) trois vice-présidents;

c) un secrétaire général et un trésorier-archiviste;

d) six autres membres au moins et douze au plus.

Chacun des membres du Conseil, choisi parmi les membres titulaires à titre personnel de nationalité française, résidant dans les départements de Paris, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise et Yvelines, est élu au scrutin secret par l'Assemblée générale.

Le président est élu pour un an, le secrétaire général et le trésorier-archiviste pour trois ans. Les vice-présidents et les autres membres du Conseil sont renouvelés chaque année par tiers, à tour de rôle.

Aucun des membres du Conseil, à l'exception du secrétaire général et du trésorier-archiviste, n'est immédiatement rééligible. Toutefois le président et le vice-président à élire chaque année peuvent être choisis parmi les membres du Conseil ou parmi les membres du Bureau sortant.

Le titre de président honoraire peut être décerné à un ancien membre du Conseil ayant rendu des services signalés à la société.

Les anciens présidents de la Société et les présidents honoraires assistent aux réunions du Conseil avec voix consultative.

#### *Article 6*

Le Conseil se réunit au moins quatre fois par an, sur la convocation du secrétaire général. Il peut être convoqué extraordinairement par son président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire général. Ils sont transcrits sans blancs ni ratures sur des feuillets numérotés et conservés au siège de la Société.

1. Décision de l'Assemblée générale du 17 mars 1965.

*Article 7*

Les membres de la Société ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Des remboursements de frais sont seuls possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du Conseil d'Administration, statuant hors de la présence des intéressés; des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérification.

Les agents rétribués de la Société peuvent être appelés par le président à assister, avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée générale ou du Conseil d'administration.

*Article 8*

La Société se réunit une fois par mois, sauf pendant les mois d'été.

Ses réunions mensuelles sont indépendantes de celles qui pourraient être provoquées extraordinairement, soit spontanément par le Conseil, soit sur une demande signée de dix membres au moins de la Société.

Ces réunions constituent, le cas échéant, des Assemblées générales de la Société.

L'Assemblée générale comprend les membres titulaires à titre personnel et les représentants titulaires des Sociétés ou Organismes collectifs.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil. Son Bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil, sur la situation financière et morale de la Société. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et le rapport de la Commission des fonds et archives, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil.

En ce qui concerne les élections, les membres titulaires de la Société peuvent envoyer leur vote écrit et clos au président de la Société. L'enveloppe devra porter la signature de l'électeur.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de la Société.

*Article 9*

Aucune communication ne peut être faite aux réunions de la Société sans que le texte en ait été soumis pour accord préalable au président huit jours au moins avant la séance dans laquelle elle doit avoir lieu.

Est interdite toute lecture qui contiendrait une appréciation quelconque des actes politiques du Gouvernement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

*Article 10*

Le président représente la Société dans tous les actes de la vie civile. Il ordonne les dépenses. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées par le règlement intérieur.

En cas de représentation en justice, le président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Les représentants de la Société doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

*Article 11*

Les délibérations du Conseil relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par la Société, constitution d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts doivent être soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

*Article 12*

Les délibérations du Conseil d'administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil, l'article 7 de la loi du 4 février 1901 et le décret n° 66-388 du 13 juin 1966.

Les délibérations de l'Assemblée générale relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation administrative.

## CHAPITRE III

### DOTATION ET RESSOURCES ANNUELLES

#### *Article 13*

**La dotation comprend :**

- 1<sup>o</sup> une somme de 5 000 F placée conformément aux dispositions de l'article suivant;
- 2<sup>o</sup> les immeubles nécessaires au but poursuivi par la Société ainsi que les bois, forêts ou terrains à boiser;
- 3<sup>o</sup> les capitaux provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé;
- 4<sup>o</sup> les sommes versées pour le rachat des cotisations;
- 5<sup>o</sup> le dixième, au moins, annuellement capitalisé, du revenu net des biens de la Société;
- 6<sup>o</sup> la partie des excédents de ressources qui n'est pas nécessaire au fonctionnement de la Société pour l'exercice suivant.

#### *Article 14*

Les capitaux mobiliers compris dans la dotation sont placés en rentes nominatives sur l'État, en actions nominatives de Sociétés d'investissement constituées en exécution de l'ordonnance du 2 novembre 1945 et des textes subséquents ou en valeurs nominatives admises par la Banque de France en garantie d'avances. Ils peuvent être également employés soit à l'achat d'autres titres nominatifs, après autorisation donnée par arrêté, soit à l'acquisition d'immeubles nécessaires au but poursuivi par la Société, ainsi que de bois, forêts ou terrains à boiser.

#### *Article 15*

**Les recettes annuelles de la Société se composent :**

- 1<sup>o</sup> du revenu de ses biens et valeurs, à l'exception de la fraction prévue au paragraphe 5 de l'article 13;
- 2<sup>o</sup> des cotisations de ses membres;
- 3<sup>o</sup> des subventions de l'État, des départements, des communes et des établissements publics;
- 4<sup>o</sup> du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé;
- 5<sup>o</sup> du produit des abonnements au Journal ou de la vente des collections;
- 6<sup>o</sup> des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente;
- 7<sup>o</sup> du produit des rétributions perçues pour service rendu.

#### *Article 16*

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et un bilan.

Chaque établissement de la Société doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de la Société.

Il est justifié chaque année auprès du préfet du département, du ministre de l'Intérieur et du ministre de l'Éducation nationale de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

## CHAPITRE IV

### MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

#### *Article 17*

Les statuts ne peuvent être modifiés par l'Assemblée générale que sur la proposition du Conseil ou du dixième des membres dont se compose l'Assemblée générale, soumise au Bureau au moins un mois avant la séance.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'Assemblée au moins huit jours à l'avance.

L'Assemblée appelée à se prononcer sur les modifications des statuts doit se composer du quart, au moins, des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle; et cette fois elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

#### *Article 18*

L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société et convoquée spécialement à cet effet, dans les conditions fixées à l'article précédent, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

#### *Article 19*

En cas de dissolution, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Société. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique, ou à des établissements visés à l'article 35 de la loi du 14 janvier 1933.

#### *Article 20*

Les délibérations de l'Assemblée générale prévues aux articles 17, 18 et 19 sont adressées sans délai au ministre de l'Intérieur et au ministre de l'Éducation nationale.

Elles ne sont valables qu'après approbation du Gouvernement.

### CHAPITRE V

#### SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

#### *Article 21*

Le secrétaire général doit faire connaître dans les trois mois, à la préfecture de Paris, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de la Société.

Les registres de la Société et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du ministre de l'Intérieur ou du préfet, à eux-mêmes ou à leur délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Les rapports annuels et les comptes — y compris ceux des Comités locaux — sont adressés chaque année au préfet de Paris, au ministre de l'Intérieur et au ministre de l'Éducation nationale.

#### *Article 22*

Le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Éducation nationale ont le droit de faire visiter par leurs délégués les établissements fondés par la Société et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

#### *Article 23*

Le règlement intérieur préparé par le Conseil d'administration et adopté par l'Assemblée générale est adressé au préfet de Paris. Il ne peut entrer en vigueur qu'après approbation du ministre de l'Intérieur.



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 1969

## OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. MORICE, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 21 h 30 dans les salons de la Maison des Polytechniciens, par M. MORICE, président sortant, qui prononce l'allocution suivante :

*Mes chers Collègues,*

Conformément à une longue tradition, je dois, en cette première réunion de l'année 1969, vous rendre compte de l'activité de notre Société et ensuite vous présenter le nouveau président que vous venez d'élire.

Je veux d'abord saluer la mémoire de nos collègues disparus au cours de l'année 1968 : notre Société a été durement frappée par la mort de quinze de ses membres, parmi lesquels notre président honoraire et ancien secrétaire général, Pierre DEPOIS; nous conserverons tous le souvenir de son amabilité souriante, de son dynamisme et de son efficacité comme animateur vigilant des activités de notre Société et de toutes celles auxquelles, à titre professionnel ou scientifique, il s'intéressait avec compétence et dévouement.

Des autres membres disparus, permettez-moi de dire quelques mots de ceux dont j'ai plus particulièrement connu l'activité en faveur de l'enseignement et des applications de la statistique.

André MARCHAL, auteur d'un des premiers ouvrages de statistique destiné aux étudiants des facultés de droit et qui, à ma demande, avait accepté de faire le cours d'Économie politique à l'École d'application de l'I. N. S. E. E. qui venait d'être créée.

René DUVAL, qui a 80 ans passés, était encore, quelques semaines avant sa mort, l'un des membres les plus actifs de la Commission des méthodes statistiques de l'A. F. N. O. R., qu'il avait longtemps présidée.

Je voudrais aussi noter combien durement le monde des économistes français a été touché au cours de cette année : trois professeurs de la Faculté de droit et sciences économiques : Maurice BYE, Daniel VILLEY et André MARCHAL et un maître de recherches au C. N. R. S., Pierre DIETERLEN, ont été frappés en pleine activité.

Notre sympathie attristée monte vers toutes ces familles en deuil, auxquelles il faut ajouter celles de Paul CORNUT, DEL CHIARO, Auguste ÉVAIN, Robert GRAVELIN, Maurice GRONDEIN, Georges LAURENT, Marcel MALZAC, Robert SATET, Jacques TAFANI.

L'actif du bilan 1968 de notre Société est essentiellement, comme chaque année, celui de l'activité de notre dévoué secrétaire général :

— Organiser chaque année neuf conférences portant sur des sujets aussi variés que possible : démographie, sociologie, économie, commerce, fiscalité, trafic routier, organisation statistique, contrôle des fabrications : tels ont été les sujets traités en 1968;

— assurer la rédaction du journal, ce qui implique une importante correspondance avec les conférenciers, les participants aux discussions, les auteurs d'articles divers ;

— discuter les prix avec l'éditeur, rédiger les procès-verbaux de séances, préparer l'annuaire, ... et j'en oublie.

Tout ceci représente une lourde tâche, souvent ingrate dont nous ne saurions trop remercier M. BRICHLER et son secrétariat, qui s'en acquittent bénévolement avec le plus grand dévouement.

A ces activités sans cesse renouvelées, il faut ajouter pour l'année écoulée, la discussion avec la préfecture de Paris de nouveaux statuts imposés par un récent décret du Conseil d'État et la création de la Section de Strasbourg de la Société, officiellement constituée le 15 mars 1968 à la faculté de droit et sciences économiques de Strasbourg.

Que M. BRICHLER reçoive avec nos remerciements toutes nos félicitations pour sa nomination de Chevalier de l'Ordre du mérite.

A l'actif du bilan 1968, il convient d'ajouter les résultats de la seconde campagne entreprise par notre ancien président, M. PENGLAOU, pour recruter de nouveaux membres.

Pour une très large part, grâce à ses efforts, nous comptons 87 nouveaux membres à titre individuel et 3 membres collectifs, d'où malgré les décès et quelques démissions ou radiations pour non-paiement des cotisations, une augmentation de l'effectif, qui maintenant est voisin de 1 100.

En votre nom, je suis heureux d'adresser toutes nos félicitations au président PENGLOAU, tant pour les résultats déjà acquis que pour la poursuite de ses efforts.

Au passif de la Société, une seule ombre due à la suppression de la subvention de 6 000 F que nous accordait le C. N. R. S. depuis quelques années, suppression qui nous a contraints à demander à une récente Assemblée générale de voter une majoration des cotisations.

A une époque où l'accent est mis sur le rôle, essentiel dans tous les domaines, de la recherche scientifique et technique, on ne peut que regretter vivement une telle décision, devant laquelle les efforts de nos collègues DUGUÉ et GUITTON sont restés vains.

Puisque j'ai parlé des comptes, je veux aussi adresser tous nos remerciements à notre excellent trésorier, M. DE RIEDMATTEN, qui lui aussi ne ménage pas son dévouement à notre Société.

\* \* \*

Je dois maintenant vous présenter — et pour beaucoup d'entre vous ce n'est qu'une formule de style — notre nouveau président : M. André VESSERAU, inspecteur général des Manufactures de l'Etat.

C'est pour moi une tache aussi agréable que facile : il y a en effet 25 ans que nous nous sommes rencontrés à propos de l'interprétation d'un article du Dr YATES, statisticien anglais bien connu, sur un plan d'expérimentation agricole, domaine d'investigation statistique dont je sentais l'importance mais qui, à l'époque, m'était totalement inconnu.

De cette époque datent nos relations amicales pour lesquelles la statistique n'a cessé d'être un ciment puissant et efficace.

Ancien élève de l'École polytechnique, M. VESSERAU était alors ingénieur en chef des Manufactures de l'Etat, au service de l'expertise. Ses activités professionnelles, en liaison avec les laboratoires et avec la station d'essais de Bergerac, l'avaient conduit à s'intéresser à la méthode statistique et tout particulièrement à son application à l'organisation et à l'interprétation des plans d'expériences.

Son cours de « Mesures » à l'École d'application des Manufactures de l'Etat, publié en 1944, était déjà un cours complet de statistique avec des applications au jugement sur échantillon, à l'économie, à la démographie, au contrôle des fabrications et à l'expérimentation agricole.

De son goût pour l'enseignement et aussi de notre rencontre de 1943, devait résulter, par un processus de relations en chaîne, une riche carrière d'enseignant à l'Institut de Statistique de l'Université de Paris, où il continue d'enseigner les méthodes statistiques appliquées aux plans d'expériences, puis à l'École supérieure d'agriculture tropicale, ainsi qu'à l'Institut national agronomique.

Parallèlement à cette activité, il publiait en 1947, dans la collection « Que sais-je? », un petit livre de vulgarisation sur la « Statistique », puis en 1948, sous le titre « Méthodes statistiques en biologie et agronomie », un important ouvrage qui est resté jusqu'à maintenant le seul ouvrage français consacré à l'organisation et à l'interprétation des plans d'expériences.

Secrétaire général du Centre de formation aux applications industrielles de la statistique, créé par le Pr DARMOIS en 1952, M. VESSERAU en assure la direction depuis 1955 avec un dynamisme et une efficacité que tous ses collaborateurs, parmi lesquels j'ai l'honneur et le plaisir de figurer, se plaisent à reconnaître.

L'activité statistique de M. VESSERAU a encore divers prolongements : membre de l'I. I. S. depuis 1954, il préside le Comité de rédaction de la revue publiée par cet Institut. Président de la Commission des méthodes statistiques de l'A. F. N. O. R. et d'un groupe français de l'I. S. O., depuis 1966, il a su donner à ces groupes de travail l'élan nécessaire pour assurer l'efficacité de leurs travaux, efficacité sanctionnée par la publication d'importants documents qui doivent beaucoup à sa contribution personnelle et à ses qualités d'homme d'action et d'organisateur.

Cette étonnante activité en faveur du développement de la statistique et de ses applications a valu à M. VESSERAU d'être lauréat de l'Institut (Prix Monthyon de statistique).

Certain que M. VESSERAU mettra toutes ses qualités au service de la Société, je lui cède le fauteuil en lui adressant mes vœux les plus amicaux pour une heureuse présidence.

## INSTALLATION DU PRÉSIDENT POUR 1969 ET DU BUREAU — DISCOURS DE M. ANDRÉ VESSEREAU

Le président sortant transmet ses pouvoirs à M. André VESSEREAU qui prononce le discours suivant :

*Mon cher Président, Mes chers Collègues,*

C'est pour moi un insigne honneur que d'avoir été appelé à présider en 1969 la Société de Statistique de Paris. C'est aussi une charge mais elle est bien légère, lorsqu'on est secondé par le secrétaire général qu'est Marcel BRICHLER. La joie que j'en éprouve serait complète s'il ne s'y mêlait un sentiment de tristesse. L'an dernier à pareille époque, une place était vide, parmi celles qui sont traditionnellement réservées aux anciens présidents et aux plus dévoués collaborateurs de notre Société. Nous savions Pierre Depoid très gravement atteint dans sa santé, mais nous espérions encore qu'il surmonterait ses épreuves. Très peu de temps après il nous a quittés pour toujours. Permettez-moi d'adresser à mon tour un souvenir ému à la mémoire de celui qui, pendant de nombreuses années, anima notre Société et contribua si efficacement à en maintenir le style.

\* \* \*

« La chose la plus importante à toute la vie, c'est le choix du métier — le hasard en dispose. » J'éprouve quelque délectation à me rappeler cette pensée de Pascal. Car le hasard — l'une des préoccupations majeures du statisticien — est à l'origine, sinon de mon métier, du moins de mon « second métier », celui qui m'a fait adhérer il y a près de vingt-cinq ans à la Société de Statistique de Paris, dont je regrette aujourd'hui d'avoir pendant longtemps suivi trop parcimonieusement les réunions. En 1941, à la suite d'une décision du directeur général des Manufactures de l'État, dont les motivations m'ont toujours été si mystérieuses que je suis conduit à leur attribuer un caractère aléatoire — à moins qu'elles n'aient été prémonitoires? — j'ai dû enseigner, je dis bien enseigner, et non pas apprendre, les éléments d'une discipline dont j'ignorais tout : la Statistique. Daniel Schwartz s'il est ici, oui, il est ici, je le vois, doit sourire discrètement à cette évocation des journées d'Aix-en-Provence, où maître et élève s'efforçaient de lever les voiles qui recouvraient les concepts aussi nouveaux pour l'un que pour l'autre, d'écart-type, de corrélation, et j'en passe.

Il y a aussi une bonne part de hasard dans ma rencontre quelques années après, avec le président Morice, à l'époque où il créait cette École d'application du Service national des Statistiques qui devait, sous son impulsion, connaître le développement et le prestige que l'on sait. J'étais allé voir M. Morice dans son bureau de la rue de la Ville-l'Évêque, pour m'ouvrir à lui de difficultés que je rencontrais dans des problèmes qu'il a rappelés tout à l'heure — car l'initiation aixoise avait rapidement transformé l'ignorant en néophyte convaincu. Avec la bienveillance que nous lui connaissons, M. Morice m'écouta, m'éclaira, et pour me satisfaire plus complètement, me confia un petit livre de Georges Darmois : « L'emploi des méthodes statistiques — Méthodes d'« estimation. » C'était un prêt très précieux, car nous étions alors sous l'occupation, et il était quasi impossible de se procurer les ouvrages de base en matière de statistique. Je l'ai toujours conservé — je le retrouve de temps à autre dans ma bibliothèque, et chaque fois j'éprouve le remord de ne l'avoir pas rendu à son propriétaire. L'occasion m'est offerte aujourd'hui de m'acquitter publiquement de cette dette, qui est une dette de reconnaissance : Cher Monsieur Morice, le voici.

M. Morice me mit ensuite en relation avec un éminent professeur de l'Institut national agronomique, maintenant disparu, et dont je veux aussi saluer la mémoire. C'est grâce à son appui que j'eus l'audace d'écrire, en collaboration avec M. Bœuf, un ouvrage sur l'application des Méthodes statistiques à la Biologie et à l'Agronomie. Ainsi, le processus que j'avais vécu perdait peu à peu son caractère stochastique — ou tout au moins il s'acheminait vers l'état d'ergodicité que je connais maintenant depuis pas mal d'années.

Il n'est pas dans les usages de notre Société que l'on prononce, comme à l'Académie française, l'éloge de son prédécesseur. Fort heureusement, le renouvellement des fauteuils obéit ici à des impératifs tout différents. Je voudrais cependant rappeler que l'année 1968 a été marquée par un événement important : la publication du Dictionnaire de Statistique d'Eugène Morice. Tout français soucieux de la correction et de la pureté de sa langue, se doit de posséder le « Robert » — le grand ou à défaut le petit « Robert » — qu'il consulte à toute hésitation. Il n'est plus possible maintenant, à un statisticien digne de ce nom, de se passer... du « Morice ».

\* \* \*

Le développement de la Statistique au cours des dernières décennies a quelque chose de prodigieux. Sans pour autant cesser de s'intéresser à ses domaines traditionnels, la statistique est venue investir, non seulement la sociologie, la médecine, etc, mais encore le langage et ses formes, et les mystères de la création littéraire et artistique. A la réflexion, est-ce là un phénomène tellement nouveau?

Sans remonter aux « Jeux de l'Amour et du Hasard » — on pourrait m'accuser de sacrifier à l'érotisme envahissant — c'est au siècle dernier que Stéphane Mallarmé écrivit ou plutôt composa, puisque la graphie est inséparable du texte, son célèbre poème : « Un coup de dé jamais n'abolira le hasard » dont l'admirable chute finale « Toute pensée émet un coup de dé » pourrait être placée en épigraphe à un traité de Calcul des Probabilités.

Plus récemment, dans les Sept Manifestes Dada, Tristan Tzara décrivait ainsi le mécanisme d'une nouvelle méthode de création poétique :

« Prenez un journal. Prenez des ciseaux. Choisissez dans ce journal un article ayant la longueur que vous comptez donner à votre poème. Découpez l'article. Découpez ensuite avec soin chacun des mots qui forment cet article et mettez-les dans un sac. Agitez doucement. Sortez ensuite chaque coupure l'une après l'autre. Copiez soigneusement dans l'ordre où elles ont quitté le sac. Le poème vous ressemblera. »

N'est-ce pas la description même du « schéma d'urne » — avec cette différence que les « tirages tzariens » sont exhaustifs alors que les tirages bernouilliens ne le sont pas. On ne voit d'ailleurs pas très bien pourquoi des tirages non exhaustifs donneraient un poème moins « ressemblant ».

Ces premières recherches ont pris un caractère systématique avec la création d'une École expérimentale de Littérature, dont l'une des plus remarquables réalisations a été en 1960, les « Cent Mille Milliards de Poèmes » de Raymond Queneau. Comme vous le savez sans doute, Raymond Queneau composa 10 sonnets « géniteurs » ayant tous les mêmes rimes, qui sont particulièrement riches « ise et eau » pour les quatrains, « tin, otte et oque » pour les tercets. Grâce à une ingénieuse présentation typographique sous forme de « volets échangeables », le lecteur choisit comme il l'entend le vers  $n^{\circ} n$  ( $n$  prenant les valeurs 1, 2, ... 14) dans l'un quelconque des sonnets géniteurs. Ainsi peuvent être construits, à partir d'un recueil de 10 pages,  $10^{14}$  soit cent mille milliards de sonnets différents.

« En comptant 45 secondes pour lire un sonnet » écrit l'auteur dans sa Préface, « et 15 secondes pour changer les volets, à 8 heures par jour, 200 jours par an, on a pour plus d'un million de siècles de lecture, et en lisant toute la journée 365 jours par an, pour 190 258 751 années plus quelques plombes et broquilles (sans tenir compte des années bissextiles et autres détails) ». Et, dans la Postface de ce premier ouvrage de littérature combinatoire, François Le Lionnais observe « qu'il représente à lui tout seul une quantité de textes nettement plus grande que tout ce que les hommes ont écrit depuis l'invention de l'écriture, en y comprenant les romans populaires, la correspondance commerciale, diplomatique et privée, les brouillons jetés au panière et les graffitis ». Émile Borel, qui imagina l'apologue des singes et des machines à écrire, aurait sans doute apprécié l'humour de cette remarque.

Observons ici que l'algorithme de Tristan Tzara, bien qu'antérieur à celui de Raymond Queneau, est incomparablement plus fécond. En partant d'un seul sonnet de 100 mots (ceux de Queneau en ont en moyenne un peu plus) des tirages au sens tzarien sont susceptibles d'engendrer  $100!$  poèmes différents, ce qui est bien supérieur à cent mille milliards, et que 100 tirages bernouilliens en engendrent  $100^{100}$ . Imaginer que parmi ces poèmes qui, bien évidemment, ne seront que très rarement des sonnets, il y en a un qui « nous ressemble » — peut-être celui qui, comme dans l'hallucination du héros de Nabokov est composé de 100 fois le même mot — donne le vertige ou bien nous ramène à une profonde humilité.

Cependant il ne s'agit encore là que de procédés artisanaux. En prémonition sans doute des immenses possibilités qu'allait permettre les ordinateurs, l'auteur des Cent mille milliards de Poèmes a placé en épigraphe à son ouvrage cette phrase sur laquelle nous aurons à méditer : « Seule une machine peut apprécier un sonnet écrit par une autre machine. »

Car une voie royale s'ouvrait avec l'avènement des ordinateurs, et l'exploitation qu'en fit l'Ouvroir de littérature potentielle — OULIPO — émanation du Collège de Pataphysique. Comme vous le savez, la pataphysique a été conçue au siècle dernier par Alfred Jarry, l'immortel auteur du Père Ubu; elle se définit comme la science de toutes les sciences — ce qui m'a fait renoncer à l'idée de vous proposer la création d'une section de patastatistique au sein de notre Société, car elle n'aurait

été qu'une infime partie du grand tout. Le mot de Pataphysique doit s'écrire précédé d'une apostrophe, afin de rappeler son étymologie « epi (meta ta phusica) » et éviter une confusion triviale. Selon la définition plus précise qui en a été donnée dans les « gestes et opinions du docteur Faustroll », « la pataphysique est la science des solutions imaginaires, qui accorde symboliquement aux linéaments les propriétés des objets décrits par leur virtualité ». Pour l'éclairer dans ce qu'elle pourrait avoir d'obscur, il suffit de citer quelques-unes des recherches entreprises par l'Oulipo, et qui illustrent les potentialités vertigineuses ouvertes par l'ère des ordinateurs.

Dans la « méthode  $S + n$  », chaque substantif d'un texte est remplacé par le  $n^{\text{ème}}$  qui le suit dans un dictionnaire donné. L'essai a été fait à partir du début de la Genèse, en opérant les substitutions français — allemand — allemand + 6 — retour au français. Je ne dirai par le résultat, qui est assez surprenant, mais je le tiens à la disposition de ceux qui en exprimeraient le désir.

Le projet P. A. L. F. — Production automatique de littérature française — se propose de démontrer que deux phrases quelconques sont équivalentes. A cet effet, chaque mot de chaque phrase est remplacé par sa définition dans un dictionnaire. Le processus est itéré, avec une règle de réduction qui le ramène à des dimensions acceptables. Il s'achève lorsque les résultats obtenus à partir des deux phrases sont identiques. L'expérience a été entreprise à partir d'une phrase de George Sand « Le presbytère n'a rien perdu de son charme et le jardin de son éclat » dont il s'agit de démontrer l'équivalence à la célèbre apostrophe de Karl Marx « Prolétaire de tous les pays unissez-vous ». Je n'en connais pas le résultat et ignore s'il a été publié.

Enfin il y a quelques semaines, paraissaient les premiers poèmes composés en Algol par une machine, puis traduits à l'intention de ceux qui n'entendent pas ce langage.

Cependant que les ordinateurs servaient de support à ces grands jeux littéraires, les musiciens ne restaient pas inactifs. A fin de respecter les droits de l'antériorité, je voudrais dire que, bien avant que Varèse, Xenakis et Berio n'entreprennent les recherches que l'on sait, un de mes amis m'avait confié son intention d'écrire une suite de Nocturnes aléatoires ainsi qu'une Symphonie stochastique.

Cette apparition des ordinateurs dans le monde moderne a quelque chose de fascinant, mais aussi d'angoissant. Je n'ai parlé jusqu'ici que de leur utilisation dans des domaines — littéraire, artistique — qu'on ne leur croyait pas ouverts. Cet aspect est, après tout, plutôt plaisant. Rien ne fait encore obstacle à ce que nous écutions de la musique qui ne soit ni concrète ni programmée et les recherches de Raymond Queneau en littérature combinatoire ne l'empêchent pas de participer aux délibérations des Goncourt, de préfacer Bouvard et Péuchet dans une édition du Livre de Poche, ni de diriger l'Encyclopédie de la Pléiade. Mais au train où vont les choses, je me demande si dans quelques années, la Société de Statistique de Paris ne sera pas présidée par un ordinateur. Celui-ci n'éprouvera aucune angoisse à prononcer son allocution de prise de fonction, car les membres de la Société seront aussi des ordinateurs — et, pour reprendre la phrase de Turing, seuls des ordinateurs sont en mesure d'apprécier un discours prononcé par un autre ordinateur.

\* \* \*

Je reconnaissais bien volontiers que je n'appartiens pas à l'ère des ordinateurs, et le « software », malgré son nom délicieux, évocateur de dolce vita, a pour moi bien des mystères.

A l'époque où j'apprenais la statistique, il fallait faire beaucoup de calculs à la main, en s'aidant tout au plus d'une table de carrés et de racines carrées. L'analyse d'un plan d'expérience un peu compliqué, ou le calcul d'une série de coefficients de corrélation n'était pas une petite affaire. Les machines à calculer de bureau, d'abord manuelles, puis électriques ont rapidement apporté un allégement substantiel à ces tâches assez fastidieuses. Celles-ci avaient cependant un avantage : au cours de leur élaboration, les données restaient toujours présentes. De sorte que les particularités, les anomalies parfois, qu'elles présentaient, se révélaient peu à peu. La solution, en quelque sorte, naissait de nos efforts, et je me souviens d'avoir entendu Georges Darmois reconnaître les vertus de cette Genèse. Il n'était pas rare que le plan d'interprétation dut être modifié pour tenir compte de constatations partielles faites en cours d'élaboration.

Tout cela est bien dépassé : il suffit de disposer d'un programme adéquat pour que la solution nous soit apportée en quelques secondes ou fractions de seconde. J'ai dit « la solution », mais il serait mieux de dire « la réponse aux questions que nous avons posées » : quelles sont les valeurs des moyennes, des variances, des coefficients de corrélation; parmi ces valeurs lesquelles sont « significatives » au niveau de probabilité que nous avons choisi. Car — j'exclus naturellement le

cas où l'on se serait trompé de programme — cet ensemble de réponses, qui aux yeux des plus naïfs se pare de la vérité sacrée que l'on prête aux oracles, constitue-t-il la solution « la plus intelligente » ou « la plus utile » du problème que nous *nous sommes posé*, et que nous *avons ensuite posé* à l'ordinateur sous la seule forme qui lui soit intelligible? Évidemment on pourrait envisager de lui poser l'ensemble de toutes les questions qui peuvent être posées à partir des données dont nous disposons. Mais, en admettant que cet ensemble puisse être dénombré, qu'il n'excède pas les possibilités des machines les plus puissantes, et qu'on arrive à le programmer, comment trouverons-nous, dans l'ensemble de toutes les réponses, la solution optimale pour la compréhension du phénomène ou son utilisation pratique? Cela pourrait être la tâche d'un autre ordinateur, mais celui-ci n'existe pas.

Le président Gibrat citait ici même il y a trois ans, à la suite de réflexions beaucoup plus spéculatives que les miennes, cette phrase de deux auteurs américains : « le cerveau humain a certes lui aussi des limites dues à sa propre structure, mais le théorème de Gödel indique que la structure et la puissance de l'esprit humain sont beaucoup plus complexes et plus subtiles que quelque machine que l'on puisse imaginer ». Et le président Gibrat formulait l'espérance « que l'on puisse créer une machine capable de réflexion sur les théorèmes de Gödel et nous donner son avis sur la controverse cerveau-machine ».

Le statisticien qui a l'habitude de présenter ses conclusions en précisant le risque qu'il a choisi, sait fort bien que dans les réponses positives fournies par une batterie de tests utilisant le seuil 5 %, il y en a à peu près 5 sur 100 qui sont fausses. Si les ordinateurs médicaux — ou plutôt ceux qui les manœuvrent — s'intéressent à mon cas, traitant les informations recueillies sur un grand nombre de données physiologiques me concernant, peut-être conclueront-ils qu'il y a de fortes chances que je sois mort, il y a de nombreuses années, des suites d'une crise de diabète.

\* \*

Ces propos n'ont pas pour but, bien au contraire, de faire le procès des moyens extraordinaires qui sont maintenant à notre disposition. Après tout il suffit, comme des maladies, de faire un bon usage, non seulement de la statistique, nous en avons l'habitude, mais aussi des ordinateurs — cela oblige à lutter contre quelque paresse. Et je suis bien persuadé que les médecins, s'ils viennent un jour à traiter l'information à grande échelle, n'oublieront pas pour autant de traiter le malade. Les ordinateurs présentent en effet des propriétés fort intéressantes.

Il y a d'abord leur mémoire prodigieuse, qui leur permet de stocker une quantité considérable d'informations. Ainsi par exemple, le médecin pourra savoir immédiatement quels sont les cas d'allergie au traitement qu'il se propose de prescrire. Il pourra aussi rechercher, sinon la cause d'une maladie, ce serait trop beau, tout au moins les facteurs communs à tous les malades qui en sont atteints. A condition de prendre quelque précaution, et de ne pas conclure comme ce buveur impénitent qui, éprouvant les mêmes malaises après avoir essayé cognac, rhum et whisky, attribuait leur origine aux quelques gouttes d'eau qu'il ajoutait, à la demande de son épouse, à chacun de ces breuvages.

Il y a ensuite la possibilité qu'ils nous donnent d'effectuer des traitements numériques qui seraient difficilement concevables par d'autres moyens. Qu'on se rappelle simplement le temps et les efforts qu'exigent la résolution, par les moyens classiques, d'un système de 4 équations linéaires lorsque les coefficients comportent plusieurs décimales.

La rapidité de traitement des données permet, dans la gestion des entreprises par exemple, de prendre les décisions les mieux adaptées, en principe, à chaque situation.

Enfin, nous débarrassant d'opérations fastidieuses — encore que pas toujours inutiles, je l'ai dit tout à l'heure — les ordinateurs nous rendent disponibles pour des tâches plus nobles ou plus utiles, toujours en principe naturellement.

Car il faut bien remarquer que, comme beaucoup de créations du progrès — je devrais dire plutôt de la technique — les machines à calculer, si elles sont susceptibles d'améliorer nos conditions d'existence, l'expression étant prise dans son sens le plus large, créent aussi des besoins qui n'existaient pas, et des contraintes. Une entreprise de quelque importance ne peut plus se passer d'un ordinateur, au risque de se trouver en état d'infériorité par rapport aux entreprises concurrentes. Grâce au — ou à cause du — « time-sharing » les moyennes et les petites entreprises se trouveront rapidement dans la même situation. Dans quelle mesure ce processus de boule de neige contribue-t-il

dans l'ensemble à un meilleur bien-être de l'humanité, à une meilleure « satisfaction de vivre », est un autre problème que je me garderai bien de traiter.

\* \*

Nous voici bien loin semble-t-il des sonnets de Raymond Queneau et de la musique combinatoire. En apparence seulement car — pour conclure, je voudrais formuler un vœu, qui sera un triple vœu.

C'est d'abord que notre Société continue à s'ouvrir largement (elle le fait déjà d'ailleurs mais peut-être pas encore suffisamment) aux apports de la méthode statistique à ces domaines souvent ignorés dont a parlé le président Penglaou dans un récent article de notre journal « Les applications des traitements statistiques aux domaines de la Science et de la Technique en France contemporaine : psychologie, histoire, philosophie, esthétique. »

C'est aussi qu'elle accueille les exposés de recherche théorique — tel que celui que nous a présenté le mois dernier le président Maurice Dumas — dans la mesure où ceux-ci présentent un intérêt général ou sont susceptibles d'applications; c'est en quelque sorte reprendre le vœu qu'exprimait l'an dernier le président Morice : que soient accélérées « les prises de contact entre le monde des enseignants et celui des utilisateurs actuels ou potentiels des techniques statistiques ».

C'est enfin qu'elle réserve la place qu'elles méritent aux techniques modernes de traitement de l'information.

La grande difficulté d'être d'une société comme la nôtre, plus que centenaire, est que, par sa nature même, elle ne comporte aucune spécialisation, à une époque où les spécialistes de l'économie, de la démographie, de la biologie... se regroupent au sein de Sociétés dont la vocation est bien définie. On peut la concevoir comme une chambre de réflexion sur les méthodes et sur les théories acquises. On peut aussi la concevoir comme un laboratoire ouvert à toutes les techniques de pointe. N'estimez-vous pas désirable qu'elle soit à la fois l'un et l'autre?

#### PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

L'approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 1968 est ajournée jusqu'à sa publication dans le Journal.

#### NÉCROLOGIE

M. le Président a le très grand regret de faire part du décès de nos collègues :

— Robert GRAVELIN, administrateur directeur général de la C<sup>ie</sup> d'assurance l'Abeille, membre de notre Société depuis 1942;

— Maurice GRONDEIN, actuaire commissaire de Sociétés agréé, membre depuis 1924;

— Victor LEFRANCIER, professeur à l'E. S. C. P. et à l'I. F. A., membre depuis 1936.

M. le Président, au nom de tous les membres de la Société, adresse ses bien vives condoléances aux familles de nos regrettés collègues.

#### DISTINCTIONS

M. le Président est heureux d'annoncer les promotions suivantes : dans l'Ordre de la Légion d'honneur :

— M. Jean RIPERT, directeur général de l'I. N. S. E. E.

— M. Paul-Étienne PÉROT, directeur régional de l'I. N. S. E. E., promus Officiers.

**NOMINATIONS ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES**

M. le Président fait connaître que les demandes de candidature présentées à la dernière séance n'ayant soulevé aucune objection, MM. Louis CHAUVENT, André DARZACQ, Jacques HALLARD, Philippe MANCHON, sont nommés membres titulaires.

M. le Président a reçu les demandes de candidature suivantes :

- M. Marc BENAIN, 64, avenue Ledru-Rollin, Paris,  
présenté par MM. PENGLOU et BRICHLER;
- M. Pierre PRIMET, ancien élève de l'école des Sciences politiques, diplômé de l'école du droit appliquée,  
présenté par MM. Armand TOUCHE et Michel LÉOPOLD.

Conformément à l'article 3 des Statuts, il sera procédé à l'élection de ces membres lors de la prochaine séance.

**COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

M. le Secrétaire général indique qu'il a reçu pour la bibliothèque de la Société les ouvrages suivants :

- *Zahlungssumsatz und Sozialprodukt 1946-1966*, par le Dr Josef ROSEN.
- *Méthodes statistiques appliquées à la conduite d'un élevage de veaux de boucherie* (thèse de doctorat), par F. BONNIEUX.
- *Notions fondamentales de la théorie des probabilités — maîtrise de mathématiques*, par M. MÉTIVIER.
- *Méthodes et modèles de la recherche opérationnelle, tome 2*, par A. KAUFMANN.
- *Informatique et administration de l'entreprise*, par J. BOULENGER.

**COMMUNICATION DE M. J. ANTOINE « RÉFLEXIONS AUTOUR D'UN LIVRE (sous presse) SUR LES APPLICATIONS MODERNES DES ENQUÊTES PAR SONDAGE »**

M. le Président donne ensuite la parole à M. Jacques ANTOINE pour le développement de sa communication intitulée « Réflexions autour d'un livre (sous presse) sur les applications modernes des enquêtes par sondage ».

M. le Président adresse toutes ses félicitations au conférencier pour son intéressant exposé dont le texte sera inséré dans un prochain numéro du Journal et ouvre la discussion à laquelle prennent part M<sup>me</sup> RIFFAULT, MM. BRESSSET, CORCOS, DAVID, DESABIE, CHEVRY.

La séance est levée à 23 h.